

INSTRUCTION DE L'URBANISME AU 1^{ER} OCTOBRE 2016

Au 1^{er} octobre, le service d'Application du Droit des Sols dit ADS du Vigan instruira réglementairement les différentes démarches d'Urbanisme. Une **Convention de service commun** a été passée le 28 juillet 2016 conformément à la délibération prise le 28 juin 2016.

Voici la procédure à suivre au 1^{er} octobre 2016 pour vos dossiers :

DECLARATION PREALABLE DE DIVISION FONCIERE

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX GENERANT OU PAS DES TAXES
D'AMENAGEMENT**

CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION ET OPERATIONNEL

PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS MODIFICATIF

PERMIS DE DEMOLIR ET D'AMENAGER

AUTORISATION DE TRAVAUX

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

